Image not found or type unknown

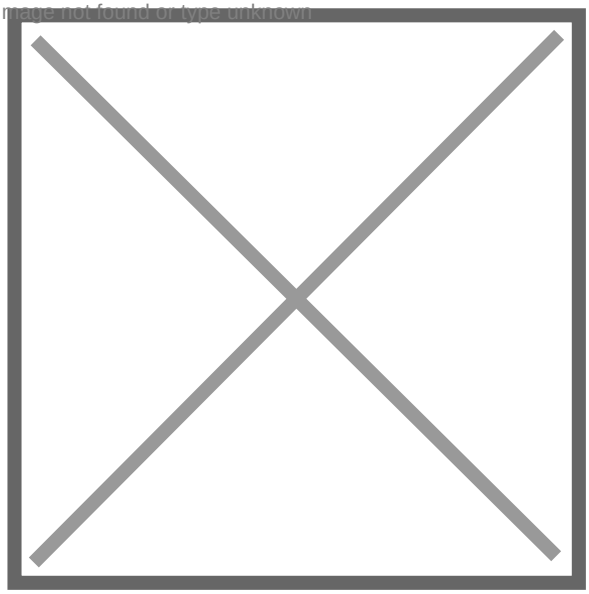

Importation et guerre en Ukraine

Par **jaxdarwin**, le **17/09/2022** à **23:37**

Bonjour.

Dans le cadre des activités de mon entreprise de BTP, j'importe des matériaux et du mobilier. Ces importations font suite aux commandes que je facture à mes clients à un prix définit avant de passer les commandes.
Les évènements récents en Ukraine et maintenant du coté de Taiwan, ont provoqué une hausse des prix des marchandises et du fret.

Ma question est : qui doit supporter les coûts supplémentaires, liés à ces évènements, mon entreprise, ou bien les clients ?

Merci d'avance pour vos éclairages.

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2022** à **09:05**

Bonjour,

Vous êtes tenu de respecter le prix défini à la commande.

L'augmentation des frais de port ne date pas de la guerre en Ukraine.

Pour pallier au problème que vous rencontrez, certains négociants ne s'engagent tout

simplement plus au niveau du prix avant d'avoir la marchandise.

Par **jaxdarwin**, le **18/09/2022** à **15:17**

Bonjour.

Merci pour votre réponse et pour votre réactivité.

Effectivement, je vais devoir revoir ma stratégie pour les futures commandes.

Encore merci.

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2022** à **15:49**

Bonjour,

Ce qui pose d'ailleurs un problème aux artisans pour établir un devis, s'ils ne peuvent pas se baser sur un prix.....

Bon courage, j'imagine que ce n'est pas simple comme situation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés